

Esclavage : sang, dommages et intérêts

Quelle réparation demander? Qui indemniser? Des associations relancent le débat lors d'un colloque organisé à Paris, mercredi, avec «Libération».

Par MICHEL HENRY

L'esclavage? Un «crime parfait», résume Louis-Georges Tin, président du Cran (Conseil représentatif des associations noires): «Apparemment sans victime, sans coupable, sans dommage apparent.» Peut-on aujourd'hui en demander réparation? Paradoxalement, seuls des esclavagistes, après l'abolition, en ont obtenu, par exemple en Martinique, au motif qu'on leur avait enlevé leur force de travail. Haïti aussi a payé à la France une somme considérable pour prix de sa liberté. Grinchante ironie: «Les victimes ont réparé le mal que leur faisaient leurs bourreaux», note Tin. Et elles attendent leur réparation depuis un siècle et demi. Ce n'est pas faute de demander, mais l'histoire l'a montrée: quand un Etat paye, c'est qu'il est du côté des vaincus, comme l'Allemagne après les deux guerres. «Les réparations, c'est une question de rapport de force.

Les esclavagistes ont été payés car ils étaient en position de force», résume Ali Moussa Iyé, coordonnateur du projet La route de l'esclave (Unesco).

En 2001, quand la France a adopté la loi Taubira reconnaissant l'esclavage comme crime contre l'humanité, un article prévoyait de réfléchir à la réparation. La commission des lois l'a écarté. Le Cran essaye de relancer l'affaire. Il organisait mercredi, avec Libération, un débat à la Grande Halle de la Villette à Paris, autour du thème «A qui a profité la traite négrière?»

«BIEN MEUBLE». Difficile de répondre. «On sait à qui elle n'a pas profité», résume Tin, qui prévient: le Cran n'a «aucune légitimité» à proposer une solution. Juste ouvrir le débat: «On est en phase d'inventaire et d'exploration.» Après, il ira, avec d'autres, sonner à Matignon (lire ci-contre). Pour expliquer qu'une réparation peut prendre plusieurs formes: éducative, mémorielle ou historique, via la création d'un musée ou de monuments, et la multiplication d'études sur un crime pas assez documenté. Elle peut aussi être matérielle: paiement de dommages,

ouverture d'un fonds par l'Etat, annulation de la dette de certains pays, soutien au développement, contributions d'entreprises ayant fait fortune pendant la traite...

Mais d'abord, que réparer? Un «fait matériel, économique», répond le juriste sénégalais Doudou Diène: «On a saigné un continent, pris les hommes, femmes, enfants les plus vigoureux.» Ce préjudice peut être calculé. Mais bonjour les expertises... Ce sera plus dur encore avec la dimension raciale. «L'esclavage est fini, mais

son idéologie perdure via le racisme», résume Diène. La construction du racisme et sa «prégnance» dans les mentalités ont été «légitimées à l'époque des Lumières par les intellectuels». Et justifiées par les «Codes noirs» définissant l'esclave comme un «bien meuble». Comment réparer cela?

L'affaire se complique avec la responsabilité des Africains. Si la traite a frappé le continent noir, c'est aussi qu'«il y avait une pratique de l'esclavage avec ses royautés et féodalités» depuis des siècles, rappelle

Diène. Ce passé – parfois encore présent – est souvent occulté.

Seul en Afrique, le Sénégal a reconnu l'esclavage comme crime contre l'humanité, en 2010. «Comment, dans ce cas, voulez-vous être crédible?» Interroge Iyé. «En Afrique, les déportés, on les a oubliés. L'Afrique doit s'emparer de cette histoire, mais pas dans une posture revancharde», note Claudy Siar, délégué interministériel pour l'égalité des chances des Français d'outre-mer.

Mais qui indemniser? Les Etats

RÉCIT

africains privés de leurs forces vives, ou la «diaspora» qui, de par le monde, subit toujours les contrecoups, en étant marginalisée et discriminée depuis des générations? Rapporteur à l'Union africaine (UA) de la commission pour le droit international, Blaise Tchikaya décrit deux voies possibles: «Négocier avec chaque Etat impliqué, comme la Libye l'a fait avec l'Italie», qui paye 200 millions de dollars par an (160 millions d'euros) pendant vingt-cinq ans, pour s'excuser de la colonisation. Ou réclamer aux Nations unies la création d'une juridiction, «cour de justice ou organe de conciliation», car le système «ne permet pas de recours». Mais il faut un «consensus infailible» des 54 Etats membres de l'UA pour déposer cette demande. Pas gagné.

«SOUFFRANCES». Si l'on donne de l'argent aux Etats africains, qu'en feront-ils? Certains s'en inquiètent déjà. Et obtenir des compensations financières, c'est «accepter l'éthique de l'esclavagiste, pour qui tout est monétisable, et l'être humain, une marchandise», souligne Diène. Certains Etats africains y sont opposés, selon une formule célèbre: «Un chèque ne peut compenser le sang versé.» Iyé résume: «Les souffran-

ces sont trop importantes et intimes pour être monnayées.»

Quant aux Etats esclavagistes, ils gardent la même posture: il faut juger selon la loi de l'époque, et l'esclavage n'était pas illégal. Pas si simple, rétorque le Mouvement international pour les réparations (MIR), qui a assigné l'Etat français devant le tribunal de Fort-de-France en 2005: les pratiques inhumaines étaient bien illégales. Au final, il y a aussi besoin d'un changement de mentalités. «La classe dirigeante, politique et médiatique, n'a pas intégré cette histoire qui, pour elle, reste une histoire de Noirs, déplore Claudy Siar. Or, sans esclavage, la révolution industrielle n'aurait pas eu lieu. C'est une mémoire partagée, notre histoire à tous.»

REPÈRES

160 ANS DE QUÊTE D'INDEMNISATION

- ▶ 1825 La France impose à Haïti de payer 125 millions de francs-or en réparation de son indépendance.
- ▶ 1849 Un an après l'abolition de l'esclavage en France, d'anciens propriétaires d'esclaves reçoivent une compensation.
- ▶ 2001 À la conférence de Durban, l'esclavage est reconnu comme crime contre l'humanité, mais le concept de réparation est rejeté.
- ▶ 2002 Chicago adopte une législation obligeant toute entreprise travaillant avec la municipalité à révéler si elle a profité de l'esclavage.
- ▶ 2005 La loi sur les Français rapatriés prévoit des indemnités.

«Il se passe beaucoup de choses en histoire de l'esclavage. Nous produisons beaucoup, mais malheureusement ça ne sait pas.»

Myriam Cottias historienne, directrice du Centre international de recherche sur les esclavages

«Si je suis élu, je veillerai avec attention à votre demande de création d'un Centre national de recherche sur la traite des Noirs.»

François Hollande le 15 avril, dans une lettre à la Fondation du mémorial de la traite des Noirs

Ancienne ville négrière, Nantes a inauguré le 25 mars son Mémorial de l'abolition de l'esclavage, en présence du député-maire Jean-Marc Ayrault, désormais Premier ministre, et de Christiane Taubira, devenue ministre de la Justice, qui a affirmé : «C'est l'apothéose dans ce combat que nous menons.»

Françoise Vergès, présidente du Comité pour la mémoire et l'histoire de l'esclavage :

«Ce sont surtout des jeunes qui portent ces questions»

«Je crois à une justice réparative plutôt que punitive, à un processus du type "vérité et réconciliation" : on écoute les chercheurs, les experts, les personnes concernées. Il ne faut pas s'arrêter aux bons contre les méchants, victimes contre bourreaux, ni tomber dans la repentance. On n'est plus dans l'histoire binaire. Certains disent : l'esclavage, ça a été tant de profits, on divise par tant, on paye. Pour moi, il est préférable que les réparations prennent la forme de politiques publiques : des programmes de recherche, d'éducation, des manuels scolaires, des centres de documentation, en faisant attention aux populations les plus meurtries. Et en France, on a des terres directement touchées par l'esclavage, les quatre DOM [Martinique, Guadeloupe, Réunion, Guyane, ndr] avec un impact lourd sur l'environnement, sur la monoculture imposée qui les condamne aujourd'hui, sur le maintien des inégalités après l'abolition. On parle toujours de ce que la France doit à l'Afrique, mais on a ces quatre territoires dévastés par le chômage, la fuite des cerveaux, la balance commerciale déséquilibrée... Quelle réparation penser ? Je trouve que faire payer des nations, c'est une logique



de guerre. Le concept de paiements entre Etats est entré dans le droit international, mais on peut se demander à quoi servirait ce genre d'indemnités financières. Ce sont aux juristes de répondre.

«La réparation telle que je la conçois induit un bouleversement dans la manière dont on regarde le monde. Quelle humanité nous voulons, quelle économie ? En ce sens, l'esclavage intéresse de plus en plus. En 2005, on avait une thèse dans l'année ; l'an dernier, une dizaine. Ce sont surtout des jeunes qui portent ces questions. Ils ont reçu

cette histoire en héritage culturel ou familial, elle continue à avoir des répercussions en terme de discrimination, ou dans le fait qu'elle n'est pas racontée. Le sujet est aussi source d'inspiration pour de jeunes artistes. Côté recherches, il y a plein de domaines à découvrir. Ce que les esclaves ont apporté, comment leurs luttes ont transformé la façon dont on voit les droits humains. L'esclavage est une des premières mondialisations, l'intérêt était de faire du profit. Question très contemporaine : quel lien avec les économies prédatrices d'aujourd'hui ?»

Recueilli par M.H.

Louis-Georges Tin, président du Conseil représentatif des associations noires (Cran) :

«L'objectif final, c'est la réconciliation»

«Il faut être décomplexé sur la question des réparations financières. Les vies humaines perdues, les tortures, les cultures anéanties, ce n'est pas réparable. Mais prenons au cas par cas. Par exemple, la rançon qu'Haïti a dû payer pour sa liberté, de 1825 à 1946, et qui représentait parfois 80% de son budget annuel : il n'est pas illégitime qu'on la lui rende aujourd'hui en annulant sa dette. Donc, une réparation financière n'est pas une obscénité en soi. Aux Etats-Unis, des entreprises ont dû, en application de législations locales, révéler qu'elles avaient tiré profit de l'esclavage dans le passé. Ensuite, pour des raisons commerciales et médiatiques ; JP Morgan ou Lehman Brothers ont accepté de financer des programmes sociaux, en guise de réparation. Il n'y a rien de scandaleux à ce qu'elles y consacrent une partie de leurs bénéfices. «Aujourd'hui, en France, il faut enquêter sur deux questions : les flux financiers – où est passé l'argent de la traite – et quelles pratiques de réparation ont marché dans le monde. On pourrait monter un organe "Réparation et réconciliation". On pourrait aussi, en



repreuant l'article 5 de la loi Taubira de 2001, qui a été écarté, instaurer un comité de personnalités qualifiées chargées de déterminer le préjudice subi et d'examiner les conditions de réparation due au titre de ce crime. On pourrait, d'ici un an, revenir avec des arguments complémentaires.

«Pour nous, comme pour le Mouvement international pour les réparations, il faut instaurer un processus en trois temps. Reconnaissance : c'est fait, avec la loi Taubira. Réparation : on doit en parler maintenant. Réconciliation : c'est l'objectif final. Mais sans réparation, pas de réconciliation.

«Le maire de Nantes, devenu Premier ministre, ne peut être insensible à ces arguments. Il y a aussi, au gouvernement, des personnes qui peuvent avoir une certaine attention pour ces questions. On veut savoir sur quelle position elles se trouvent. Et si elles sont prêtes à financer des enquêtes et de la recherche. On peut être contre les réparations, je le conçois, mais pas contre la vérité. Or, on sait encore trop peu de choses sur l'esclavage.»

Recueilli par M.H.